



04031875

Dépôt au Greffe
de l'acte de
de part de la S.N.
le
Greffe 18 FEV. 2004

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/02/2004 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **UNIFRAIS**

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : rue Joseph Wauters, 41 à 4480 Engis

N° d'entreprise : 0420583387

Objet de l'acte : **Augmentation de capital - Conversion du capital en euros - Modifications des statuts- Mise en concordance des statuts au Code des Sociétés.**

D'un acte reçu par Maître Pierre Corper, notaire à Anthisnes, le deux février deux mil quatre, contenant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société privée à responsabilité limitée UNIFRAIS ayant son siège social à 4480 Engis, rue Joseph Wauters, 41, enregistrée à Comblain-au-Pont, le dix février deux mil quatre, volume 416 folio 34 case 6, trois rôles sans renvoi, au droit de vingt-cinq euros (25 euros), signé l'inspecteur Principal S. Piront, il résulte que

1. le capital social a été augmenté de vingt-six euros soixante-deux cents par incorporation de partie de la réserve disponible pour le porter à soixante deux mille euros, sans création de part sociale nouvelle.

2. l'article 5 des statuts a été modifié comme suit : le capital social est fixé à la somme de soixante-deux mille euros. Il est représenté par sept cents parts sociales, sans désignation de valeur nominale représentant chacune un / sept cent cinquantième du capital

3. l'assemblée a décidé d'apporter des modifications aux articles huit, neuf, dix, douze, seize, dix-huit, vingt et vingt-deux des statuts pour mettre ceux-ci en concordance avec le code des sociétés.

Ces modifications ne sont pas sujettes à modification

4. a confirmé la nomination de Madame Marie Louise Fanielle en qualité de gérante unique de la société depuis le trente et un août mil neuf cent nonante-six, époque de la réunion en ses seules mains de la totalité des parts sociales émises.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

déposé en même temps

- expédition de l'acte

